



## 17ème législature

<b>Question N° :</b> <b>1796</b>	De <b>Mme Anaïs Sabatini</b> ( Rassemblement National - Pyrénées-Orientales )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances et industrie		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
<b>Rubrique</b> >taxe sur la valeur ajoutée	<b>Tête d'analyse</b> >Taux réduit de TVA appliquée aux parcs zoologiques	<b>Analyse</b> > Taux réduit de TVA appliquée aux parcs zoologiques.
Question publiée au JO le : <b>05/11/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>24/12/2024</b>		

### Texte de la question

Mme Anaïs Sabatini interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des parcs zoologiques et la pérennité de la TVA à taux réduit sur les prix d'entrée. Plusieurs amendements déposés à l'Assemblée nationale lors de la discussion sur le projet de loi de finances pour 2025 envisagent de remettre en cause l'application d'un taux de TVA réduit aux parcs zoologiques et aux structures équivalentes. Ces zoos participent pourtant à des programmes de conservation d'espèces menacées et participent à la sensibilisation du grand public sur la nécessaire protection de la biodiversité et des espèces animales. Le taux réduit actuellement applicable aux entrées de ces structures permet de financer des programmes de protection des espèces animales en danger et d'autres missions d'intérêt public. L'augmentation du taux de TVA appliqué aux parcs zoologiques mettrait en péril toute une filière et les emplois directs et indirects qui y sont liés. Elle lui demande de bien vouloir lui garantir la volonté du Gouvernement de pérenniser le taux de TVA réduit en application actuellement aux parcs zoologiques et aux structures équivalentes.